

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION
D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE**

Je soussigné(e) NOM, Prénom.....

Adresse

27520 GRAND BOURGHEROULDE

- Sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'opération « Récupérons l'eau de pluie » sur la commune de Grand Bourgtheroulde
- Atteste sur l'honneur que : **(cocher les cases correspondant à votre situation et répondant à vos engagements)**
- Si le demandeur est locataire : je bénéficie d'une autorisation pour réaliser les aménagements sur les parcelles concernées par le projet ;
- La réalisation des aménagements sera conforme au projet présenté ; une intégration paysagère sera privilégiée ;
- Je m'engage à ne pas solliciter de nouvelle demande de subvention pendant une durée de 5 ans après la date de réception de mon dossier ;
- Je certifie que le projet pour lequel je sollicite une subvention n'a reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ne pas commencer avant l'accord des subventions ;
- Je m'engage à débiter le projet dans un délai maximum d'1 an à compter de la date de décision d'attribution de l'aide ;
- Je m'engage à ne pas utiliser l'eau de pluie du récupérateur pour un usage alimentaire, ni pour un usage domestique tel qu'utilisation pour chasse d'eau, lave linge et lave vaisselle (ces utilisations sont réglementées et soumises à déclaration)

ATTENTION ! L'eau de pluie est une eau non potable. Elle ne respecte pas les limites de qualité fixées par le code de la santé publique pour les eaux destinées à la consommation humaine

- Je m'engage à me soumettre à l'ensemble des contrôles documentaires ou physiques qui pourraient résulter de l'octroi des aides ;
- J'accepte le reversement de la subvention majorée des intérêts au taux légal, voire l'exclusion de l'aide, en cas de violation des obligations que j'ai souscrites ;

Responsable du projet :

NOM, Prénom

TEL :

Fait à Grand Bourgtheroulde le,

Signature(s)

Les dossiers sont à remettre à la mairie de Grand Bourgtheroulde avant le 31 juin 2017. Ils seront traités au fur et à mesure de leur arrivée, dans la limite du budget communal prédéfini.

L'opération pourra éventuellement être reconduite les années suivantes.

Pièces à joindre à la demande :

- ✓ Photo de l'emplacement prévu ;
- ✓ Plan d'implantation sur la parcelle
- ✓ Schéma de l'installation prévue
- ✓ Si le demandeur est locataire, fournir un document justifiant qu'il est autorisé par le propriétaire à faire ces travaux ;
- ✓ Relevé d'identité bancaire ou postal original ;
- ✓ Les devis d'achat et/ou de travaux (pour les cuves enterrées)

Octroi de l'aide : Dans le cas d'un avis favorable de la Commission Développement Durable, le bénéficiaire sera informé du montant accordé sur la base du devis présenté lors de la demande. Cet avis vaudra notification de l'acceptation afin de permettre d'engager les travaux. La subvention sera versée sur présentation de l'original de la facture acquittée dans un délai de deux mois.

La dépense est plafonnée au montant figurant sur le devis, avec un plafond de 500 € par dossier et par foyer, pendant une durée de 5 ans.